



SYT 36 M
de la Région de Châteauroux



Rapport annuel 2020

sur la qualité et le prix du service de traitement des déchets ménagers

En application du décret n° 2000-404
du 11 mai 2000



SOMMAIRE

Le SYTOM en bref	3
Les compétences du syndicat	4
Ses installations	5
Ses principaux interlocuteurs	6
Ses élus locaux	7
L'essentiel de l'exercice 2020	10
Editorial	11
Indicateurs 2020	13
Principaux indicateurs	14
Synthèse des tonnages	15
La gestion des déchets secs et propres	16
EVOL'UTOM 36	17
Exploitation du centre de tri	20
La gestion des déchets humides	21
La fin d'une ère	22
Exploitation de l'unité de valorisation organique	25
La gestion des autres déchets	26
Le quai de transit	27
La plateforme de verre	27
La communication	28
Actions de communication menées dans l'année	29
Le budget	30
Les dépenses de 2020	31
Les recettes de 2020	32
Annexe	33
Délibérations prises en 2020 (pour mémoire)	34





Le SYTOM en bref



Les compétences du syndicat

Créé en 1991, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 107 595 habitants : **le traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le périmètre du syndicat s'est élargi du fait de l'adhésion de l'ex communauté de communes du Pays d'Eguzon. Désormais il se compose de 46 communes regroupées en 3 intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de Communes Val de l'Indre/Brenne
- Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les missions suivantes :



- **Le traitement des déchets secs et propres** en vue de leur recyclage.



- **Le traitement de la fraction humide** en vue de son compostage.



- **Collecte sélective de verre** en points d'apport volontaire.



- **Information et sensibilisation** (*renseignement des habitants, prévention des déchets*).



- **Gestion des installations du SYTOM** (*1 centre de tri, 1 usine de compostage, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre*).

Ses installations

L'arrêté préfectoral en date du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté N°2008-12-0145 du 11 décembre 2008, complété par le N°2015-071-DDCSPP du 18 août 2015 puis par le N°36-2019-02-19-001 du 2 février 2019 autorise le SYTOM à exploiter **une usine de tri et compostage des déchets ménagers mais également un quai de transfert et une plateforme de verre** situés allée des Sablons à LE POINCONNET.

Une fois collectés par les différentes collectivités adhérentes, les déchets « secs et propres » et « humides » qui sont produits sur le territoire du SYTOM convergent directement ou non vers l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères du syndicat (U.T.O.M) dont l'exploitation a été confiée par Appel d'Offres à la Société **COVED Environnement**. En effet, pour la communauté de communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse, une rupture de charge par quai de transfert/transit est nécessaire pour optimiser le transport.

Du fait de l'éloignement de l'installation de traitement, les coûts de transport supplémentaires de cette collectivité supra, sont financés en intégralité par le syndicat.



Ses principaux interlocuteurs

COVED Environnement et COVED Négoce

Filiale du groupe PAPREC, COVED Environnement a succédé à la CISE puis CIDEME et est, désormais, **titulaire des contrats d'exploitation** de l'usine de tri (juillet 2014), du quai de transit (juillet 2019) et de la collecte des points d'apport volontaire du verre (juillet 2019). Pour ce faire COVED Environnement emploie environ 35 personnes.

M. MANENQ Aurélien est l'interlocuteur privilégié du syndicat. En tant que responsable d'exploitation, il assure la gestion matérielle et humaine de l'UTOM mais aussi de la collecte du verre.

Filiale du groupe PAPREC, COVED Négoce est en charge depuis janvier 2006 de la **revente des matières premières recyclables** issues du centre de tri (hors verre) et à destination des filières de valorisation. A ce titre, les emballages triés et mis en balles sont **rachetés par COVED Négoce** à la collectivité.

CITEO

CITEO, est née en juin 2017 suite au rapprochement d'Eco-Emballages, agréée pour la valorisation des **emballages ménagers** et Ecofolio, agréée pour les **papiers graphiques**. Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France.

Pour cela, un fonds est constitué par les producteurs de ces matériaux (filière REP) dans le cadre d'un barème amont puis reversés en partie aux collectivités sous forme de **soutiens financiers aux produits triés**, pour contribuer au coût des opérations de collecte, de tri et de communication dans le cadre d'un barème aval.

En règle générale, ces derniers sont revus tous les 6 ans. Depuis le 1er janvier 2018, c'est le barème F qui définit les objectifs à atteindre pour ces 6 prochaines années.

Détail des prestations de service

Unité de traitement	Type de gestion	Localisation
UTOM du SYTOM (centre de tri, quai de transfert et plateforme verre)	Marché d'exploitation (attribué à COVED Environnement)	Allée des Sablons 36330 LE POINCONNET
Quai de transfert/transit	Régie (Cnté cnes Eguzon, Argenton, vallée de la Creuse)	- « La Martine » 36200 SAINT MARCEL - Route du Moulin de l'Etang 36270 EGUZON CHANTOME
Centre d'enfouissement	Privé (SEG/SUEZ)	« Chaume Lauzon » 36230 GOURNAY
Filière de reprise du verre	Privé (OI manufacturing)	VILLEURBANNE
Filière de reprise du plastique	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'acier	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise de l'aluminium	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise des cartons	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE
Filière de reprise du papier	Privé (COVED Négoce)	TOULOUSE

Ses élus locaux

Le Comité syndical

Le SYTOM est un **syndicat mixte fermé sans fiscalité propre** administré par un comité syndical. Celui-ci, renouvelé en septembre 2020, est conduit par le Président, **Eric CHALMAIN** et est composé de 31 élus titulaires qui sont désignés au sein des conseils communautaires des intercommunalités membres.

Le comité syndical est **l'instance décisionnaire du syndicat**. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence du SYTOM, elles-mêmes déterminées dans ses statuts. Entre autres, il règle les questions budgétaires, le fonctionnement courant, le suivi du marché d'exploitation de l'UTOM, les marchés publics...

Le Bureau

Il se compose du Président, de deux Vice-Présidents et de 9 membres désignés au sein du comité syndical. Son rôle est de **préparer**, avec l'aide des services du SYTOM, **les dossiers** qui seront présentés lors des séances plénières.





Eric CHALMAIN

Président

Châteauroux Métropole



Michel GEORJON

1er Vice-Président

Châteauroux Métropole



Delphine GENESTE

2ème Vice-Président

Châteauroux Métropole



Virginie ALAUME

Membre du bureau

Châteauroux Métropole



Membre du bureau

Châteauroux Métropole



Didier BARACHET

Membre du bureau

Châteauroux Métropole



Patrice BOIRON

Membre du bureau

Communauté de
Communes Val de l'Indre /
Brenne



Didier DUVERGNE

Membre du bureau

Châteauroux Métropole



**Jean-Pierre
NANDILLON**

Membre du bureau

Communauté de Communes
Eguzon, Argenton, Vallée de
la Creuse



Patrice PERRAT

Membre du bureau

Communauté de
Communes Val de l'Indre /
Brenne



Lionel PERROT

Membre du bureau

Communauté de Communes
Eguzon, Argenton, Vallée de
la Creuse



Les commissions

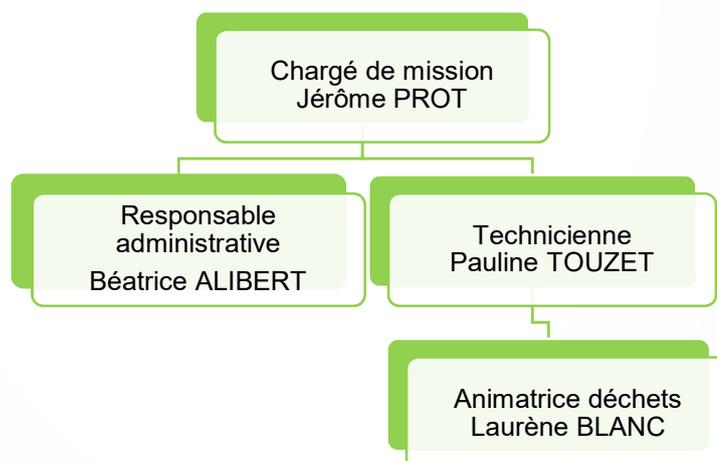
Les commissions ont un rôle de **contrôle et de proposition**. Elles sont nécessaires dans le fonctionnement du comité syndical.

Le SYTOM dispose de deux commissions :

- La commission d'appel d'offres est une instance légale et obligatoire (cf. code de la commande publique) en charge de l'analyse des offres présentées par des entreprises. Elle se compose du Président, de 5 membres titulaires et 5 suppléants.
- La commission communication est, quant à elle, une instance consultative qui a pour but de réfléchir et de mettre en place le plan de communication du SYTOM. Cette dernière rassemble les élus du bureau et les techniciens.

Le personnel

Une équipe de 4 personnes (3.15 ETP) organisée comme suit assure le **suivi administratif, technique et la communication** du syndicat :





**L'essentiel
de l'exercice
2020**



Editorial



**2020, une année
marquée par la
COVID-19 sans
impact pour le
SYTOM**

Sans nul doute, l'année 2020, restera marquée par la crise sanitaire. Pourtant, pendant cette période d'urgence sanitaire, l'activité de notre usine de traitement de nos déchets n'a pas été impactée. En effet, notre exploitant, la société COVED Environnement a tout mis en œuvre pour permettre la continuité du service sans modification de l'organisation des collectes pour les EPCI membres et ce, sans jamais altérer la qualité de tri.

Cette crise aura eu pour seul effet le retard de la démolition de notre usine de compostage dont les travaux ont pris fin en décembre dernier signifiant également une première année d'enfouissement total de nos déchets humides. Sur ce sujet, il est à noter que malgré que le projet de la future unité soit toujours en stand-by, une réflexion commune des acteurs du déchet sera engagée dès 2021.

En parallèle, en ce qui concerne l'usine de tri, nous avons entériné l'**Entente Intercommunale** avec la **signature de la convention** entre la CDC Cœur de Brenne, le SYMCTOM du Blanc et le SYTOM de la région de Châteauroux et

avons procédé à l'instauration de la première **Conférence**. A l'occasion de cette dernière, les **axes de collaboration** ont été définis et **l'arrivée de prochaines collectivités en 2021** a été adoptée et sera entérinée par un avenant à la convention.

Au-delà de sa capacité à accueillir d'autres déchets, notre usine de tri est de plus en plus performante. Les gammes de maintenance, la formation et la communication terrain permettent notamment d'obtenir de très bons résultats :

- Poursuite de la baisse des déchets ménagers produits par nos administrés, avec seulement 313 kg/hab (314 kg/hab en 2019), contre 334 kg/hab, pour la moyenne France.

- Maintien de notre très **haut niveau de recyclage** de nos emballages et de notre papier, avec 64 kg/hab, contre seulement 38 kg/hab, pour la moyenne France.

Forts de ces résultats, nous avons décidé de présenter à nouveau notre candidature aux appels à projets CITEO. Souvenez-vous, en 2018, nous avons déjà candidaté à la phase 2 de ces appels à projets considérant que le centre de tri modernisé en 2015, répondait à l'ensemble des exigences de l'éco-organisme.

Or, malgré sa vocation à valoriser tous les emballages en plastique et sa réserve de capacité pour trier les déchets d'autres collectivités du territoire départemental, le dossier du syndicat n'avait pas été retenu du fait de l'absence d'une véritable étude territoriale sur le tri des déchets dans l'Indre. En effet, le syndicat de la Champagne Berrichonne avait également candidaté, créant un manque de

lisibilité territoriale, du point de vue National de CITEO.

Depuis le SICTOM de la Champagne Berrichonne a renoncé à se positionner et l'Entente Intercommunale a été créée. D'ici 2022, le centre de tri du SYTOM réceptionnera 98% des tonnages du département légitimant ainsi sa candidature.

La reconnaissance officielle du centre de tri pour le traitement des extensions de consignes de tri à tous les plastiques et l'évolution du soutien des tonnes d'emballages en plastique de 600 à 660 €/t qui en découle permettra, si le syndicat est retenu, une augmentation de ses recettes de fonctionnement de plus de 150 000 €.

En parallèle et malgré le contexte, nous pouvons souligner le travail réalisé par Laurène BLANC, notre **animatrice déchets**, au cours de cette année 2020. Des animations auprès des écoles, auprès des usagers avec des visites de l'usine, des animations de sensibilisation auprès des acteurs sociaux, du porte à porte ont malgré tout pu être mis en œuvre.

Un travail de sensibilisation aux nouvelles consignes de tri a également été mis en œuvre sur le territoire d'Eguzon, membre depuis le 1^{er} janvier 2020. Enfin, de nouveaux outils de communication ont vu le jour.

N'oublions pas non plus que cette année fut marquée par la disparition brutale de Béatrice ALIBERT, notre responsable administrative. Je salue ici son professionnalisme et son implication durant toutes ces années.

Le SYTOM, comme vous le savez, se veut avant-gardiste et promet de nombreux travaux à mener en 2021.

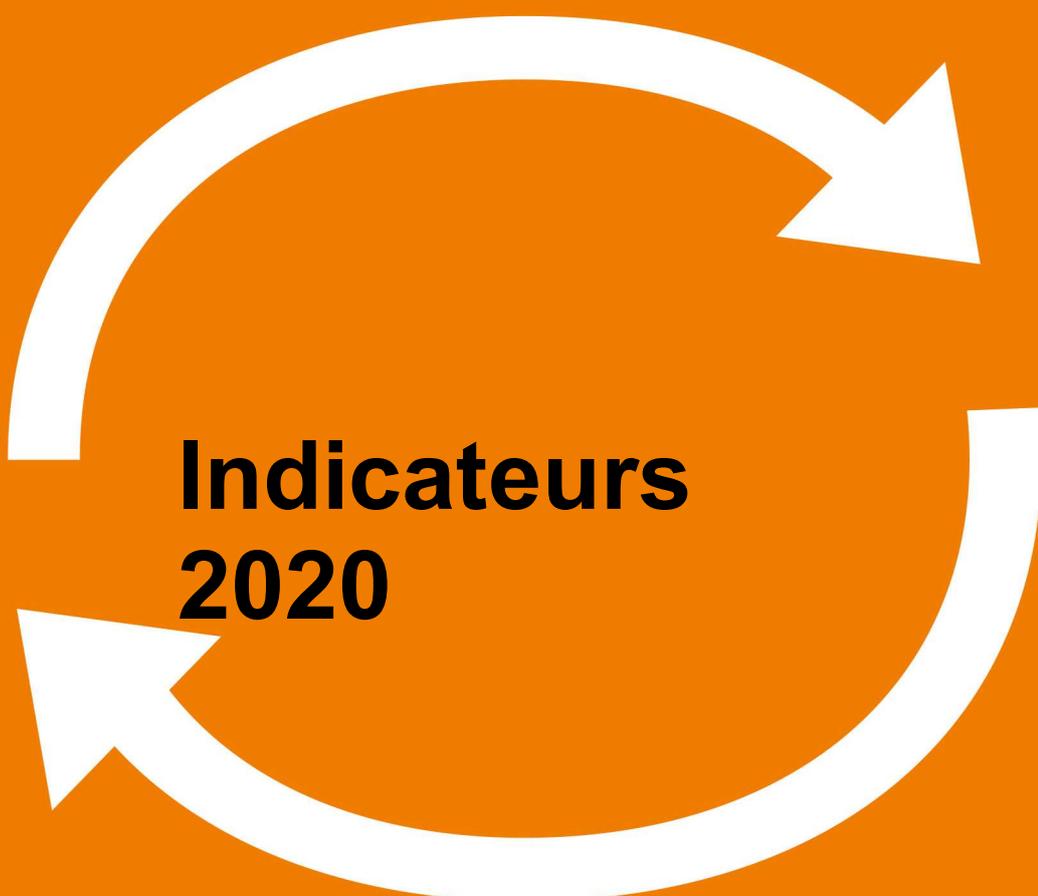
Cela a d'ores et déjà débuté avec la mise en place d'une newsletter mensuelle à votre destination retraçant l'essentiel de l'actualité de notre syndicat.

2021 sera aussi symbole de rapprochement des acteurs du déchet du département mais aussi de la Creuse dans la conduite d'une étude mutualisée sur la gestion des biodéchets et des Ordures Ménagères Résiduelles entre autres.

Enfin, avec une reconnaissance officielle de l'éco-organisme CITEO, une modernisation de centre de tri sera mise en œuvre dans l'objectif d'absorber tous les tonnages de nos collectivités membres de l'Entente intercommunale.

Eric CHALMAIN,

Président du SYTOM de la Région de Châteauroux

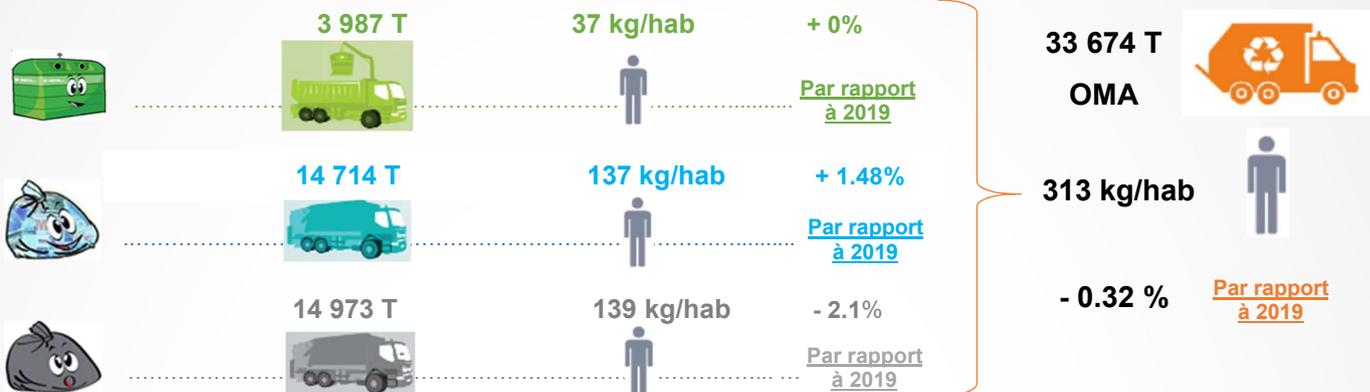


Indicateurs 2020

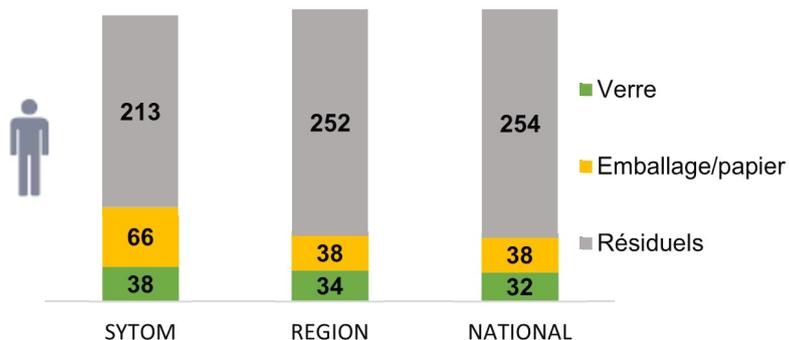


Principaux indicateurs

Tonnes collectées



Répartition des tonnes après traitement



Les écarts constatés entre les tonnages sont dus au stock et à la freinte (perte matière entre les tonnes entrantes et sortantes)

Principaux coûts à la tonne entrante

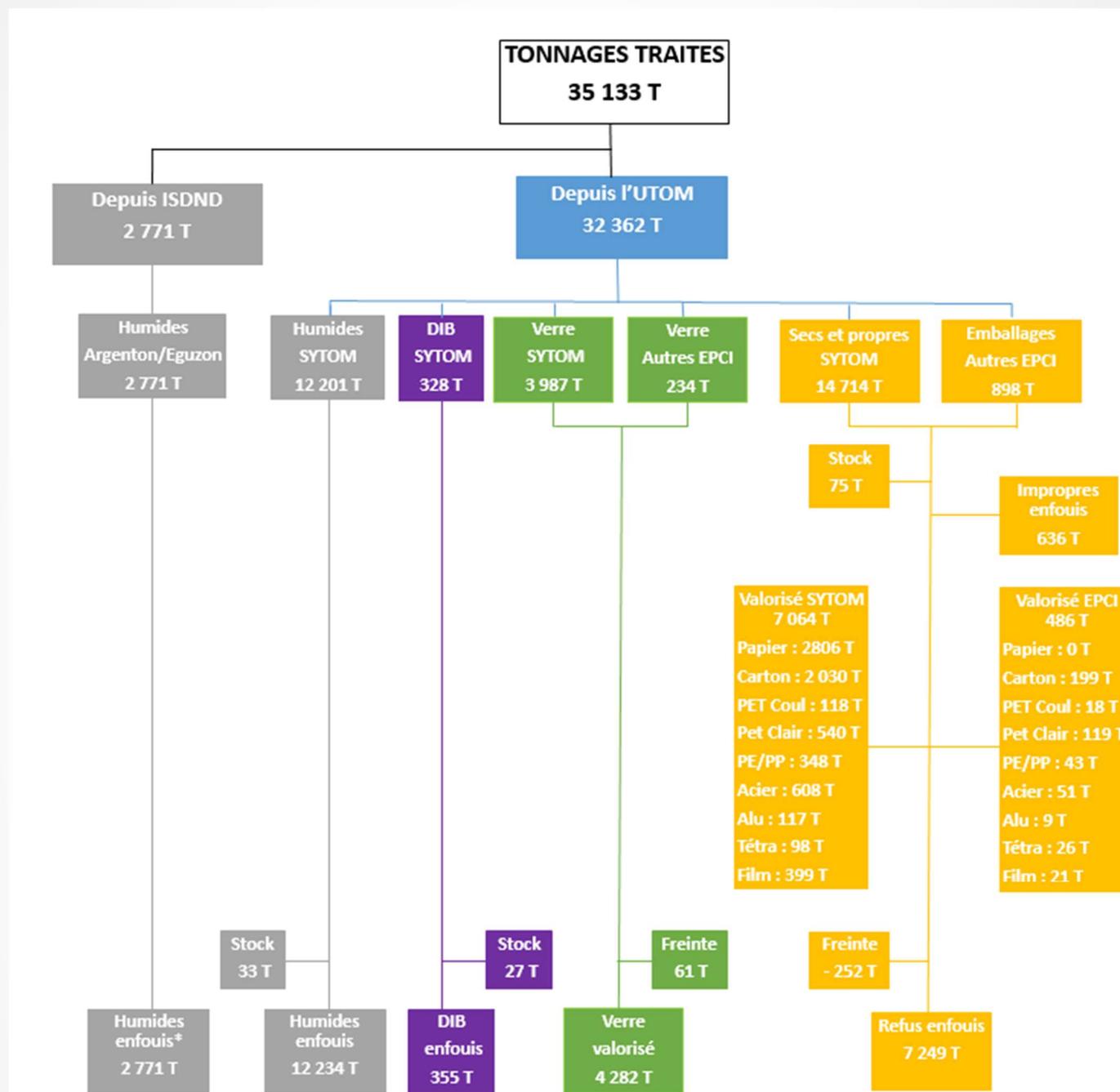
● ● ● Gestion des propres et secs



● ● ● Gestion des humides



Synthèse des tonnages





**La gestion des
déchets secs
et propres**



EVOL'UTOM 36

Présentation du centre de tri

Propriété du SYTOM, le centre de tri, modernisé en 2015, a une capacité annuelle de 17 000 tonnes de déchets secs et propres, soit environ **6 tonnes/heure**.

Afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits par l'Exploitant, EVOL'UTOM 36, **une société dédiée**, a été créée par COVED Environnement pour la prestation d'exploitation.



L'outil industriel fait appel aux technologies les plus performantes et innovantes du moment et permet aux agents de travailler dans des conditions nettement plus confortables qu'auparavant. **La vingtaine d'opérateurs répartis en deux équipes** assure des missions de tri qualitatif en négatif et sont appelés « valoristes ».



Les performances du nouveau process ont permis d'augmenter de façon significative le taux de valorisation grâce notamment à sa **capacité à traiter de nouveaux déchets** (pots et barquettes plastiques, films, petits aluminiums...).

L'entente intercommunale « tri des emballages ménagers et assimilés »

En 2018 le SYTOM a décidé, au vu de son vide de traitement d'environ 3000 tonnes, d'ouvrir son centre de tri à d'autres collectivités n'ayant plus de solutions pérennes à court terme et souhaitant faire trier leurs déchets sur le territoire de l'Indre.

Pour ce faire, le syndicat a dû modifier ses statuts et créer avec plusieurs autres EPCI un conventionnement d'entente intercommunale.

Mise en place depuis le 31 décembre 2019, cette entente permet ainsi, contre rémunération, de traiter les déchets des EPCI membres ayant des intérêts de mutualisation et d'optimisation de moyens communs et disposant des mêmes compétences.

En 2020, cette entente compte trois collectivités mais il est d'ores et déjà convenu que cinq nouveaux EPCI intègrent l'entente en 2021 puis cinq autres en 2022.

A terme, le centre de tri du SYTOM permettra de trier environ 98% du département de l'Indre et 21% de celui de la Creuse représentant environ 250 500 habitants et plus de 20 000 tonnes de déchets.

Les équipements du process

Le **hall de déchargement** couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process, composée d'une trémie ouvreuse de sac et d'un convoyeur principal (alimentation en mode vrac ou sacs).

Le **trommel** sépare de façon granulométrique le flux en différentes fractions :

- les fines rejoignent les refus de tri ;
- les mailles intermédiaires alimentent les machines optiques ;
- la maille supérieure alimente la table de tri des gros objets.



Le process dispose de deux **séparateurs magnétiques** type Overband pour le retrait des éléments ferreux (petits et gros) envoyés vers la presse à paquets et de deux **séparateurs à courant de foucault**.

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les **machines optiques** qui assurent le tri avant de terminer vers la **cabine de tri** qui se compose :

- d'une ligne de tri des gros objets;
- d'une ligne pour les Creux (table frontale)
- d'une ligne pour les retours matières et les films ;
- d'une ligne pour les EMR
- d'une ligne pour les JRM

Les produits triés sont pré-stockés dans des **alvéoles mécanisés** (remplissage/vidage automatisé) avant d'être conditionnés en vue de leur stockage puis envoyés vers les filières de recyclage.



Les données techniques du process

Le centre de tri fonctionne avec **2 postes de travail** (5h-13h, 13h-21h) de 13 personnes par poste et 5j/semaine du lundi au vendredi. Il permet de trier et valoriser 11 matières différentes et près de **7000 tonnes** grâce aux performances ci-dessous :



Nbre de jour de fonctionnement : **238.5**



Rendement de tri moyen : **237 kg/trieur/h**



Débit réalisé : **5.20 t/h**



Efficience de tri : **91.19 %**

Travaux réalisés sur le centre de tri

Pour préserver la productivité de l'outil et augmenter sa durée de vie, il est nécessaire de mettre en place un plan de maintenance préventive ou plan de Gros Entretien et Renouvellement (GER) pluriannuel et cela dès le début de l'exploitation du nouvel outil.

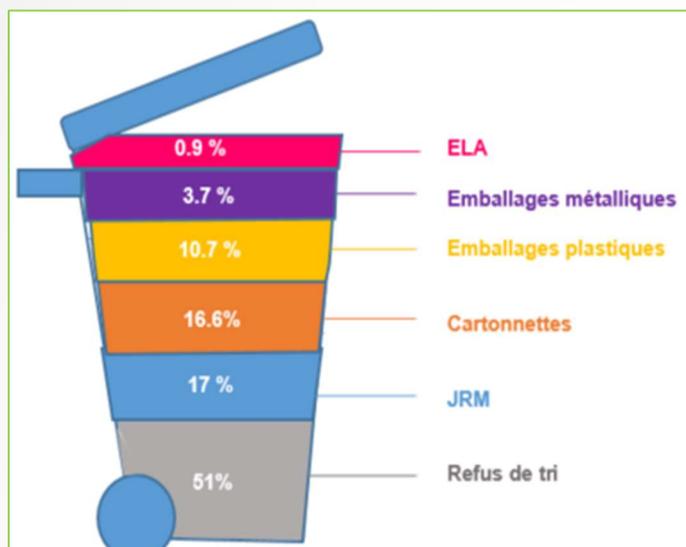
L'année 2020 fut une année charnière en terme de maintenance puisqu'il s'agit de la cinquième année de fonctionnement du centre de tri modernisé pour laquelle des entretiens poussés des principaux équipements étaient prévus.

Travaux	Montant de l'investissement
Entretien de la presse à balles	20 000 €
Entretien du convoyeur d'alimentation de la presse à balle	22 400 €
Entretien de l'ouvreuse de sacs	27 000 €
Changement des bandes de convoyeur	43 000 €

Il est à noter que les divers ajustements et modifications effectuées depuis plusieurs années ont permis de limiter les dépenses liées au GER à 133 100 €/HT au lieu de 146 000 €/HT.

Exploitation du centre de tri

Composition de la poubelle de «secs et propres»

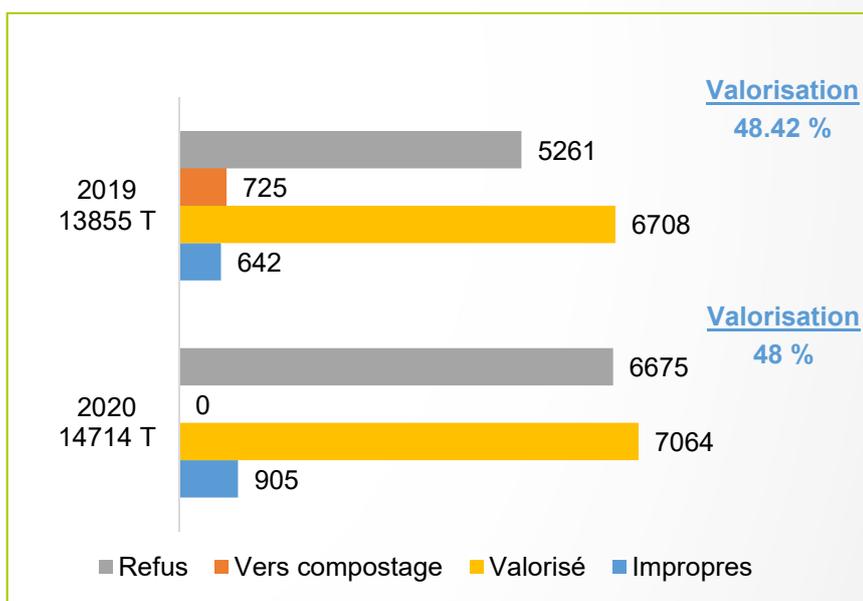


Des caractérisations de l'entrant sont effectuées tout au long de l'année afin de déterminer cette répartition.

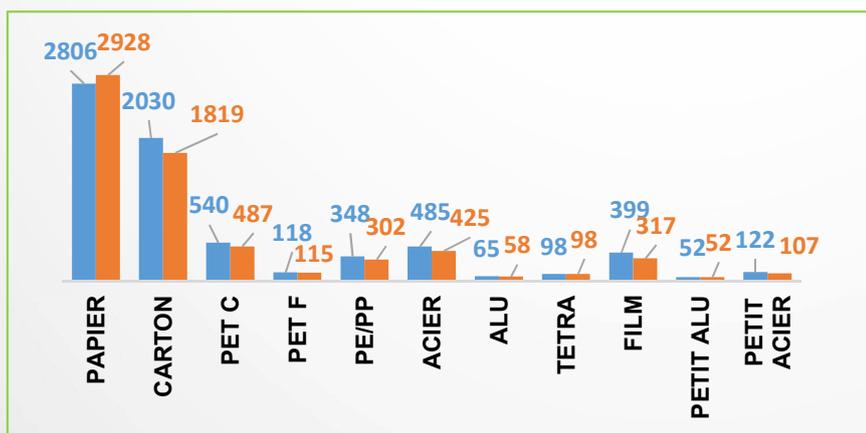
Elles mettent en lumière que les nouveaux modes de consommation influent sur la composition de notre poubelle. En effet, la proportion de carton et de plastique a augmenté de façon substantielle depuis la crise sanitaire (plus 5% et 3%).

Répartition et comparaison des tonnages

En 2020, malgré la croissance des tonnages entrants et l'amélioration de la productivité du process, **le taux de valorisation globale a baissé** de 0.42% par rapport à 2019. Cette baisse est notamment le résultat d'une dégradation importante du tri dans les zones d'habitat dense qui nécessite d'écarter en tête de process un grand nombre de produit. Des actions spécifiques auprès des bailleurs sociaux (formations ...) seront menées en 2021 afin de pallier à cette problématique.



Composition et répartition des produits triés



L'augmentation de 5 % des produits valorisés est liée entre autres aux tonnages triés en sus par l'adhésion de l'ex CDC du Pays d'Eguzon.



**La gestion des
déchets
humides**



La fin d'une ère

La démolition de l'usine de compostage

L'usine de compostage a été vidée au cours de l'année 2020 de tous **résidus de déchets et stock de matière** et plusieurs dispositions ont été prises pour assurer la mise en sécurité du site et **ne pas produire d'effet sur l'environnement**. Notamment des dévoiements de réseaux électriques et aqueux ont été nécessaires pour ne pas contraindre les autres installations de traitement du site.

Conformément à l'arrêté préfectoral, l'emprise de l'installation a été placée dans un état tel qu'il permette son usage futur. En effet, au cours du second semestre 2020, l'ensemble des équipements se trouvant dans l'ex unité de traitement des déchets humides du SYTOM ont été démantelés et les fosses et bassins comblés après démolition avec des matériaux d'apport.

Ceux-ci ont été compactés jusqu'au niveau du TN dans les différentes zones de démolition concernées (fosses à ordures ménagères, bassins de compostage, galerie technique des bassins de compostage).

Cette opération a donc conclu à la destruction :

- Du bâtiment de réception, prétraitement et affinage des déchets humides d'une surface de 1400 m²
- Des équipements de convoyage des déchets entre les bâtiments
- Des biofiltres, tours de lavage et les réseaux de ventilation associés
- Des équipements électriques

Le bâtiment de maturation d'une surface de 3000 m² a finalement été conservé afin de pouvoir disposer d'une surface de stockage couverte supplémentaire pour les matériaux valorisés les plus sensibles aux intempéries.



La continuité de service

Depuis la fin de l'usine de compostage, l'ensemble des **collectes d'humides** est transférée vers **l'ISDSN de Gournay** après une rupture de charge **au Quai de transit de l'usine**.

Une fois déchargés gravitairement, les volumes sont **immédiatement rechargés** pour être expédiés vers l'installation de traitement final en camions équipés de bennes de 30 m³ couvertes ou à fond mouvant de 90 m³.

Afin de limiter les envols et les nuisances olfactives, il est prévu **d'évacuer quotidiennement les apports et de laisser le bas de quai vide le soir**.



Le projet de modernisation mis à l'arrêt

Dès 2016, il a été constaté par les élus du SYTOM que les installations de compostage, de par leur ancienneté et leur conception, avaient atteint leurs **limites techniques et performantielles** de traitement. Les études menées ont conduit le Syndicat à décider la modernisation de l'installation et le détournement provisoire de ces déchets vers une installation de stockage.

Un projet a été initié dont l'objectif était de trouver une alternative à la production de compost et de favoriser le **développement des bioénergies** par la valorisation énergétique des déchets.

Néanmoins, en octobre 2019, ce dernier a été jugé irrecevable pour les raisons suivantes :

- Le projet ne tenait pas compte de la généralisation du tri à la source des biodéchets
- Le projet prévoyait de traiter en l'état les déchets humides alors que, selon la loi LTECV, à partir de la fin 2023, seuls les déchets résiduels après tri à la source pourront être acceptés dans ce type d'installation
- Le process imaginé était considéré comme un tri mécano biologique, que la loi LTECV rend non pertinent pour le traitement de la fraction fermentescible des déchets.

Pour toutes ces raisons, le SYTOM a décidé de **mettre à l'arrêt son projet en attendant la publication des décrets d'application de la loi économie circulaire**.

Néanmoins, le Syndicat se veut acteur et actif pour que la solution transitoire d'enfouissement soit la moins durable possible. En effet, au-delà de l'aspect financier qui ne peut perdurer, le volet environnement de cette option ne répond pas au cycle vertueux que s'imposent les Elus et qui est plus que jamais dans l'air du temps. C'est dans cette optique qu'une prospective régionale des autres installations de traitement disposées à prendre les déchets humides a été menée. Elle a conduit à la conclusion, qu'à ce jour, **aucune solution d'élimination n'est possible à moins de 3 heures de route de Châteauroux**, ce qui est loin d'améliorer le bilan écologique global.

Vers une solution Indrienne

Parce que les sujets du traitement des OMR et du tri à la source des biodéchets impactent l'ensemble des collectivités, le SYTOM a décidé en fin d'année 2020, de réunir l'ensemble des acteurs du département pour débattre de ces derniers, échanger sur les bonnes pratiques et retours d'expérience et proposer **une collaboration à l'échelle du département**.

A l'issue, il a été constaté qu'aucune démarche ou presque n'est initiée et l'idée de mener, tous ensemble, une **étude mutualisée** remporte l'adhésion. Cette coopération permettra de centraliser la démarche pour plus de cohérence et de maîtrise des coûts. Par ailleurs, un bureau d'études commun garantira la cohérence territoriale.

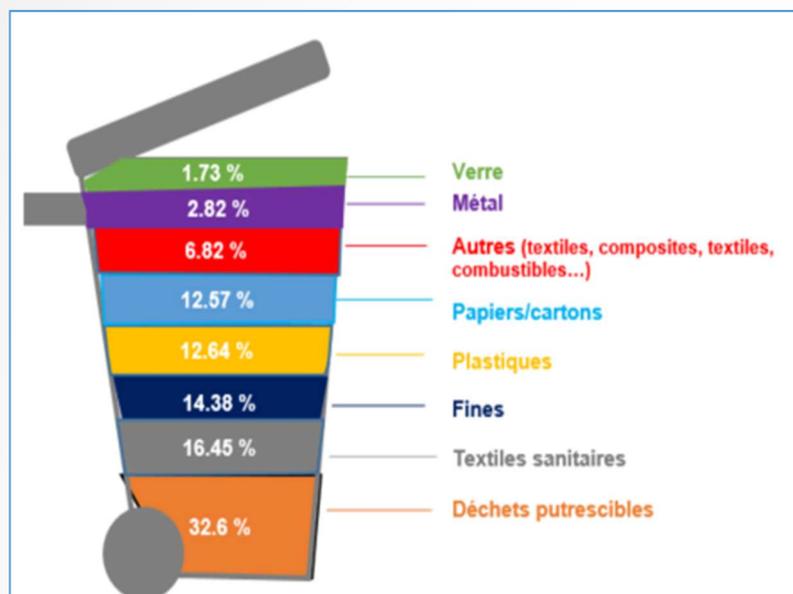
A terme, il serait envisagé la **création d'une structure intercommunale** dont l'objectif est de massifier les flux et obtenir une taille critique pour créer des installations de traitement avec des conditions économiques intéressantes et équilibrées pour tous.

S'associer tous ensemble, c'est :

- Mutualiser les moyens
- Optimiser les résultats et réduire les impacts environnementaux
- Répondre aux besoins de traitement de chaque EPCI
- Réunir les conditions économiques intéressantes et équilibrées pour chacune des parties.

Exploitation de l'unité de valorisation organique

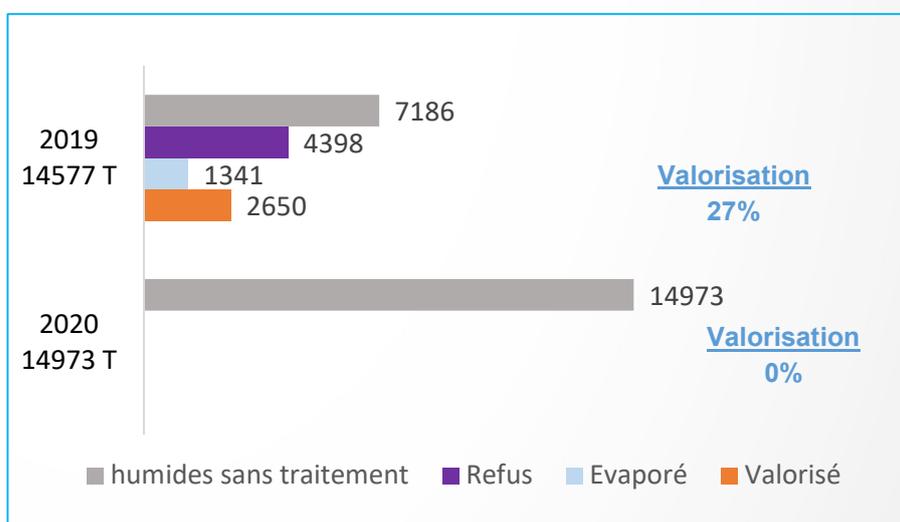
Composition de la poubelle des «humides»



Les caractérisations de ces déchets effectuées en juillet 2020, montrent que l'ensemble des actions de prévention mises en place sur le territoire (compostage, distribution de poubles, éco-consommation) permet de réduire de façon substantielle la présence de déchets putrescibles dans notre poubelle. Néanmoins des efforts sont encore à fournir pour **limiter l'enfouissement de matières potentiellement recyclables**.

Répartition et comparaison des tonnages

L'année 2020 est difficilement comparable à celle de 2019, pendant laquelle l'usine avait fonctionné 6 mois, puisque cette année, 100% des tonnages réceptionnés ont été enfouis. Toutefois, il est à noter que la quantité de déchets collectés à l'habitant est en constante régression sur l'ensemble du territoire.





La gestion des autres déchets



Le quai de transit

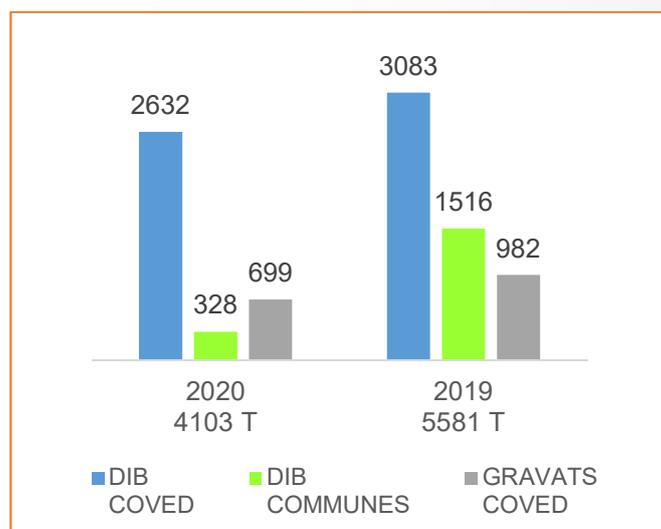
Au-delà de l'activité de transfert des déchets humides, le quai de transit de l'UTOM est également utilisé pour la gestion des **encombrants des communes adhérentes** au SYTOM et les **petits apporteurs professionnels** sous contrat avec COVED.

Il permet entre autres de trier les matières valorisables contenues dans ces flux avant enfouissement sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la SEG à Gournay (36).

Répartition et comparaison des tonnages

Avec la crise sanitaire et la fermeture temporaire de plusieurs entreprises du bâtiment, la quantité de déchets industriels admise au quai de transit a diminué de 19 %.

Les efforts consentis par les collectivités dans la réduction et le réemploi des déchets ont quant à eux permis de réduire de 80% le traitement des encombrants (DIB).

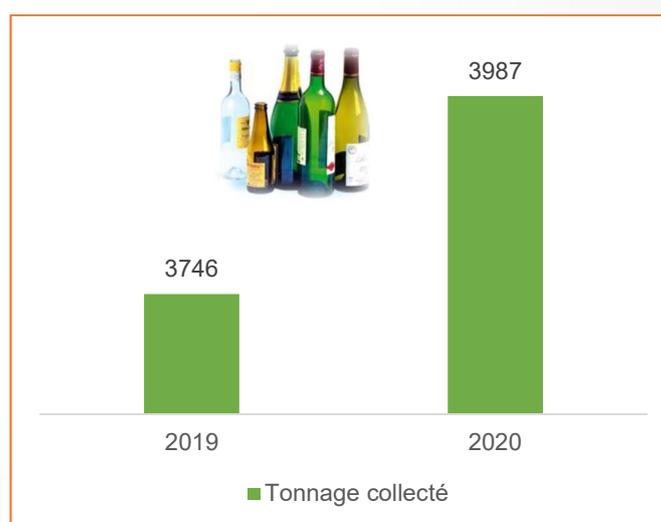


La plateforme de verre



Sur le périmètre du SYTOM, le verre, en **apport volontaire**, est collecté tous les **quinze jours** par la société COVED

Environnement. La fréquence est même hebdomadaire pour les colonnes situées à proximité des supermarchés. **Une rupture de charge** est faite sur une plate-forme de regroupement située à l'UTOM. Le produit est ainsi stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.





**La
communication**

Actions de communication menées dans l'année

Cette année la stratégie de communication s'est recentrée sur ***l'animation terrain des démarches de prévention et de tri*** afin de réduire les déchets ménagers à la source et à améliorer les performances de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de la collectivité. De plus, ce sont 8 nouvelles communes qui ont adhéré au syndicat (secteur Eguzon avec Argenton) avec une sensibilisation importante.

Afin de l'aider dans ces différentes missions, l'animatrice déchets a pu utiliser les contenus et outils déjà réalisés et s'entourer de différents ***partenaires publics ou privés***.

Au total plus de **7000 personnes** (enfants, adultes, associations...) ont été sensibilisées en 2020 sur notre territoire.



	Organiser des visites du centre de tri	Réaliser des animations dans les écoles	Réaliser des animations avec des partenaires sociaux	Sensibiliser les logements collectifs	Sensibiliser les commerçants	Sensibiliser les particuliers (suite à des réclamations)	Accompagner au changement des consignes de tri	Organiser des opérations de proximité
Châteauroux Métropole	0	650	64	588	76	254	0	0
Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse	0	494	31	162	35	0	4293	0
Val de l'Indre, Brenne	0	587	0	0	5	9	0	44
SYTOM	131	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de personnes	131	1731	95	750	116	263	4293	44

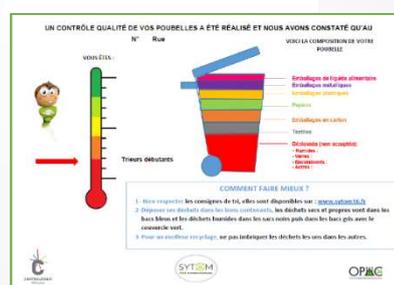
Des ***outils de communication ludiques et pratiques*** ont également été réalisés cette année afin de sensibiliser et informer nos administrés

Cible	Action	Document ou support	Date de réalisation
Grand public	Sensibilisation au tri	L'habillage du véhicule	Mai 2020
		Les outils d'aide (météo du tri, outil de suivi de collecte)	Septembre 2020

L'habillage du véhicule



Les outils d'aide





Le budget



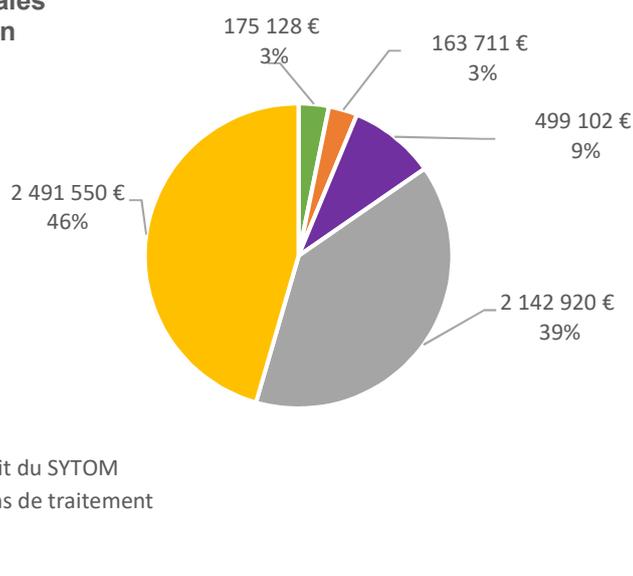
Les dépenses de 2020

Section fonctionnement

Charges d'exploitation	5 573 685 €
Intérêts de l'emprunt	54 476 €
Charges de personnel	132 204 €
Amortissements et provisions	736 952 €
Annulation de titres	59 411 €
Indemnités des élus	34 060 €
Communication	9 671 €
Divers	17 157 €
Total dépenses de fonctionnement	6 617 619 €

- ✓ En 2020, **les charges d'exploitation** sont en diminution par rapport à 2019.
- ✓ **Les charges d'exploitation** représentent à elles seules 84 % des dépenses.

Répartition des principales charges d'exploitation



Section investissement

- ✓ En 2020, **les dépenses d'investissement** sont principalement le remboursement du capital de l'emprunt.

Construction	167 564 €
Capital de l'emprunt	509 091 €
Colonnes à verre	69 279 €
Frais d'études	0
Divers (matériel de bureau)	896 €
Total dépenses d'investissement	746 830 €

Les recettes de 2020

Section fonctionnement

Contributions des communes	5 041 193 €
Subventions et soutiens	2 078 407 €
Frais de contrôle	3 178 €
Vente des produits triés	436 987 €
Nouveaux apporteurs	125 971 €
Total recettes de fonctionnement	7 685 735 €

- ✓ En 2020, **les recettes de fonctionnement** ont augmenté en raison des nouveaux apporteurs de l'Entente Intercommunale.
- ✓ **La participation des communes** représente à elle seule 65 % des recettes. Elle s'élève en 2020 à 46.43 €/hab.
- ✓ **Le choix** d'une revente des matières basée sur des prix fixes permet d'assurer nos recettes

Détail de la vente et des soutiens des produits triés

	Tonnage		Reprise matériaux en €/T		Total reprise matériaux en €		Soutien Eco organisme en €/T		Total Eco organisme en € *		Total recettes	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020 prev	2019	2020 prev	2019	2020 prev
Verre	3762	4106	24,00 €	18,80 €	91 718,00 €	77 192,80 €	10,50 €	7,00 €	39 501,00 €	28 742,00 €	131 219,00 €	105 934,80 €
Plastique	705	1009	83,00 €	86,90 €	99 114,00 €	87 656,03 €	0 €	600,00 €	783 693,00 €	605 214,00 €	882 807,00 €	692 870,03 €
Carton	1756	1971	57,00 €	13,00 €	85 837,00 €	25 620,92 €	225 €	150,00 €	343 588,00 €	236 912,09 €	429 425,00 €	262 533,01 €
Films	360	399	- €	- €	- €	- €	0 €		- €	- €	- €	- €
Tetra	95	98	5,00 €	5,00 €	476,00 €	489,40 €	450 €	300,00 €	42 660,00 €	29 364,00 €	43 136,00 €	29 853,40 €
Papier	3327	2810	110,00 €	53,00 €	331 783,00 €	148 930,00 €	50 €	51,50 €	155 000,00 €	145 276,13 €	486 783,00 €	294 206,13 €
Papier autre		25		53,00 €		1 301,68 €		32,00 €	- €	1 380,48 €		2 682,16 €
Acier	503	586	100,00 €	100,00 €	40 061,00 €	58 558,00 €	93 €	62,00 €	46 171,00 €	33 286,41 €	86 232,00 €	91 844,41 €
Alu	95	109	300,00 €	300,00 €	19 351,00 €	32 769,00 €	471 €	400,00 €	52 050,00 €	43 692,00 €	71 401,00 €	76 461,00 €
Compl. EE									325 282,00 €	701 198,29 €	325 282,00 €	701 198,29 €
CEELA							300,00 €		7 500,00 €	8 319,00 €	7 500,00 €	8 319,00 €
Total recettes					668 340,00 €	432 517,83 €			1 795 445,00 €	1 833 384,40 €	2 463 785,00 €	2 265 902,23 €

*Avant liquidatif CITEO

Il est à préciser concernant les soutiens des Eco-organismes que pour certaines matières des plafonds de tonnages sont appliqués.

- ✓ En 2020, **les recettes d'investissement** sont en hausse en raison des résultats de l'année 2019 reportés.

Section investissement

Résultat 2019	6 736 816 €
Excédent de fonctionnement	528 599 €
Amortissements	736 952 €
FCTVA	17 137 €
Total recettes d'investissement	8 019 504 €



Annexe

Délibérations prises en 2020 (pour mémoire)

Comité Syndical du 22 février 2020

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019
- Affectation des résultats 2019
- Budget Primitif 2020

Comité Syndical du 12 septembre 2020

- Installation du Comité syndical
- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du bureau
- Attribution des indemnités aux Elus
- Délégation de signature des marchés au Président du SYTOM ou son représentant
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Recrutement d'un fonctionnaire territorial en cumul d'activités
- Rapport annuel d'exploitation des unités de tri et de compostage pour l'année 2019
- Rapport annuel 2019 SYTOM
- Indemnisation des déplacements temporaires
- Convention d'Entente Intercommunale
- Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps
- Mise en place du télétravail
- Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Comité Syndical du 12 décembre 2020

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Modification du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Mise en place d'une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans
- DM 1 pour transfert de dépenses
- Changement du trieur optique « BOREAS »
- Surcout d'exploitation liés à la pandémie de la COVID 19
- Candidature appels à projets CITEO
- Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces derniers
- Convention de mise à disposition de personnel de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole auprès du SYTOM pour l'année 2021
- Convention de mise à disposition de personnel de la ville de Châteauroux auprès du SYTOM pour l'année 2021
- Convention de mise à disposition de personnel de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole auprès du SYTOM pour une mission ponctuelle de levé topographique de recolement
- Convention de mise à disposition du quai de transit de l'usine aux collectivités membres du SYTOM pour l'année 2021

- Entente Intercommunale pour le tri des emballages ménagers
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Avenant à la convention de partenariat flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée

Décisions 2020

2020-001 – Indemnité Jérôme PROT

2020-002 – CIA année 2020 Pauline TOUZET

2020-003 – CIA année 2020 Laurène BLANC

